



Assemblée générale

Distr. générale
26 octobre 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Point 139 de l'ordre du jour
Plan des conférences

Plan des conférences

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences (A/73/93). Il était également saisi du rapport du Comité des conférences pour 2018 (A/73/32), qui contient le texte d'un projet de résolution sur le plan des conférences (annexe I). À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 17 octobre 2018.

2. Le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences, qui fait suite à la résolution 72/19 et à d'autres demandes de l'Assemblée générale, porte sur des questions relatives à la gestion des réunions et des documents en 2017, à des initiatives visant à réaliser des gains d'efficacité et à des questions intersectorielles. **Le Comité consultatif note qu'aucune ressource n'est demandée en ce qui concerne ce rapport et que celui-ci n'aura aucune incidence financière immédiate.**

II. Stratégie de gestion des conférences

3. Au paragraphe 5 de son rapport, le Secrétaire général indique qu'une stratégie d'harmonisation de la gestion des conférences a pu être mise en œuvre grâce à la délimitation des attributions de chacun des quatre centres de conférence, prescrite par les organes délibérants, et qu'un nouveau groupe de travail a été chargé d'examiner les principaux indicateurs de résultats des activités de gestion des conférences. Le Comité consultatif a obtenu, à sa demande, des précisions sur la délimitation des attributions qui avait été convenue s'agissant de la stratégie et du fonctionnement des services de conférence entre la Secrétaire générale adjointe chargée du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et les Directeurs généraux des offices des Nations Unies hors Siège ainsi que d'autres fonctionnaires



responsables. **Le Comité consultatif compte que les renseignements relatifs à la délimitation convenue des attributions en matière de gestion des conférences des quatre centres de conférence seront communiqués à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le rapport du Secrétaire général. Le Comité se félicite de la stratégie d'harmonisation de la gestion des conférences et attend avec intérêt de recevoir des renseignements plus détaillés sur les futures délimitations des attributions en matière de délégation des pouvoirs et d'évaluation des capacités dans le cadre de la gestion des conférences.**

III. Gestion des réunions et des documents

Innovations en matière de gestion des réunions et des documents

4. Dans son rapport, le Secrétaire général donne des renseignements concernant plusieurs innovations en matière de gestion des réunions (A/73/93, par. 22 à 29) et de gestion des documents (ibid., par. 47 à 51). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu une liste complète des projets pilotes en cours au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et il remarque que celui-ci met actuellement en pratique un grand nombre d'innovations et de projets pilotes. **Le Comité consultatif se félicite des initiatives du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et note que la majorité des projets ont été élaborés et mis en œuvre grâce aux capacités et aux compétences internes. Il compte que des renseignements sur les projets pilotes seront communiqués à l'Assemblée générale au moment où celle-ci examinera le rapport du Secrétaire général.**

Interprétation à distance

5. Le Secrétaire général indique que le recours accru à des outils facilitant la participation à distance aux réunions et les visioconférences (les participants ne sont pas dans la salle de réunion) pose de nouveaux problèmes pour les services d'interprétation et que des directives concernant les exigences techniques et les normes relatives à la participation à distance et aux visioconférences ont donc été élaborées au début de 2018 et diffusées aux organes intergouvernementaux ainsi qu'aux services concernés du Secrétariat de l'ONU à New York. Il indique également, au paragraphe 28 de son rapport, que les quatre centres de conférence ont évalué, sur les plans technique et pratique, les possibilités d'interprétation à distance (les interprètes ne sont pas dans la salle de réunion) et qu'il a été recommandé d'aménager dans chaque centre de conférence un local qui servirait aux essais d'interprétation à distance. Le Comité consultatif note que l'interprétation à distance risque de causer de nombreuses difficultés pour les interprètes, ce qui pourrait avoir une incidence sur la qualité de leurs prestations. Le Comité consultatif a été informé que l'Assemblée générale avait mis fin à un projet pilote mené précédemment et qu'aucune organisation internationale n'avait actuellement recours à l'interprétation à distance. **Le Comité consultatif espère que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale des arguments supplémentaires à l'appui du projet pilote prévu, pour qu'elle les examine.**

Traitement des documents

6. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu des informations détaillées sur le coût de production d'un document de l'Organisation et le coût de l'interprétation dans les six langues officielles de l'Organisation en 2018, ainsi que sur les coûts des services de conférence (voir annexe).

Centre de conférence de Nairobi

7. Aux paragraphes 10 à 12 de son rapport, le Secrétaire général donne des renseignements sur la vétusté des installations et la capacité limitée du centre de conférence de Nairobi. Il indique que l'état des installations nuit gravement à l'utilisation des services de conférence, qui n'a été que de 39 % en 2017. Par ailleurs, vu l'état actuel du centre de conférence, il précise qu'il y a un risque immédiat que la prestation de services ne puisse pas être assurée lors des grandes réunions déjà inscrites au calendrier de Nairobi. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le matériel, le mobilier et l'ensemble des infrastructures de conférence formant un tout, il était impératif que leur modernisation et leur remplacement se fassent de manière concertée entre les équipes responsables de l'aménagement, de l'informatique et de la gestion des conférences. En conséquence, il faudrait affecter expressément des ressources afin de couvrir les coûts correspondants.

8. Le Comité consultatif a également reçu un complément d'information sur l'état des installations de conférence, l'urgence de la situation et la nécessité de moderniser le centre, comme le Secrétaire général l'avait indiqué dans son rapport sur l'examen stratégique des biens immobiliers (A/70/697). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prendre note des préoccupations du Secrétaire général et des informations fournies concernant l'état du centre de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Il recommande à l'Assemblée de prier le Secrétaire général de faire figurer dans son prochain rapport une proposition pour remédier au problème dans les meilleurs délais.**

Installations de conférence à la Commission économique pour l'Afrique

9. Au paragraphe 18 son rapport, le Secrétaire général donne des renseignements sur l'utilisation du centre de conférence de la Commission économique pour l'Afrique et les améliorations apportées aux installations. Il précise que le taux d'utilisation des ressources de conférence est resté élevé, s'établissant à 90 % en 2017, et qu'il est prévu de mieux aménager les salles de conférence 1 et 2 en 2019 en y installant des tribunes accessibles ainsi que des pupitres réglables. Il indique également qu'il faut rénover les locaux régulièrement et que, Addis-Abeba se développant à un rythme impressionnant, il faut procéder d'urgence à des améliorations technologiques pour que la Commission puisse continuer d'offrir des services de conférence de pointe. Un plan d'équipement, visant à financer la mise à niveau des technologies numériques au centre de conférence pendant la période 2018-2022, a été mis au point et la rénovation de l'Africa Hall devrait s'achever en 2021. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les équipements technologiques et la dotation de l'Africa Hall étaient insuffisants pour assurer les fonctionnalités de gestion des conférences et que le projet de rénovation prévoyait le remplacement complet de toutes les installations, y compris les équipements technologiques de gestion des conférences, les équipements audiovisuels et les équipements de radiodiffusion. Le Comité consultatif prend note de l'état des installations de conférence de la Commission économique pour l'Afrique et formule des observations et recommandations supplémentaires dans son rapport sur l'état d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall et des travaux de construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba.

Réunions non inscrites au calendrier des conférences

10. Au paragraphe 30 de son rapport, le Secrétaire général indique qu'à New York, à Genève et à Vienne, les demandes d'utilisation des locaux de l'Organisation pour des réunions non inscrites au calendrier des conférences et pour des manifestations parallèles ont continué d'augmenter. Le Comité consultatif a été informé qu'à New

York, les réunions non inscrites au calendrier et les manifestations parallèles ont représenté 73 % du nombre total des réunions tenues en 2017, contre 56 % en 2012 (voir tableau 1). Le Secrétaire général précise dans son rapport que le surcroît de travail a mis à rude épreuve les services de gestion des réunions à New York en 2017.

Tableau 1

Nombre total de réunions inscrites et non inscrites au calendrier (de 2012 à 2017)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Réunions non inscrites au calendrier	5 192	5 209	7 294	10 000	9 863	9 789
Réunions inscrites au calendrier	4 091	4 493	4 600	5 168	5 107	3 687
Total	9 283	9 702	11 894	15 168	14 880	13 476
Réunions non inscrites au calendrier/ réunions inscrites au calendrier (en pourcentage du nombre total de réunions)	56/44	54/46	61/39	66/34	66/34	73/27

11. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation du nombre de réunions non inscrites au calendrier s'expliquait par une augmentation du nombre de demandes émanant d'États Membres, lesquels souhaitent utiliser les salles de conférence de l'ONU ou la salle de l'Assemblée générale pour la tenue de manifestations n'entrant pas dans le cadre de fonctions officielles de l'Organisation. Il s'agissait, entre autres, de conférences Simul'ONU, de débats et de dialogues, de concerts et de projections de films, de manifestations spéciales, de manifestations parallèles, de réunions d'information, de réunions de groupes d'États Membres et de réunions et manifestations parrainées par des missions permanentes ou des missions d'observation auprès de l'Organisation des Nations Unies.

12. Le Comité consultatif a également été informé que l'un des principes essentiels du Programme de développement durable à l'horizon 2030 consistait à considérer que la société civile avait une part essentielle à jouer dans la mise en œuvre, le suivi et l'examen des objectifs du développement durable. Chaque année, quelque 7 000 représentants d'organisations non gouvernementales participent à des manifestations intergouvernementales tenues au Siège de l'Organisation à New York. Les organisations non gouvernementales s'impliquant davantage au niveau international et participant de manière plus directe aux processus intergouvernementaux, le nombre des manifestations tenues parallèlement aux réunions prescrites par les organes délibérants a augmenté de manière exponentielle au cours des trois derniers exercices biennaux. En réponse à ses questions concernant les entités qui demandaient la tenue de réunions non inscrites au calendrier, le Comité consultatif a été informé qu'une demande pouvait être présentée par un organe intergouvernemental, un organe d'experts, une entité du Secrétariat, un groupe régional, un État Membre, une institution spécialisée, un fonds ou un programme du système des Nations Unies ou toute autre entité pour laquelle aucune ressource n'était prévue au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du budget ordinaire.

13. Au paragraphe 30 de son rapport, le Secrétaire général explique qu'une étude est en cours à New York sur la possibilité de mettre en place un mécanisme permettant de facturer les dépenses connexes aux responsables des activités culturelles, réunions et manifestations qui ne sont pas liées au processus intergouvernemental. Il précise qu'un mécanisme de ce type existe déjà à l'Office des Nations Unies à Genève. Il est en cours d'examen et l'instruction administrative portant sur l'utilisation des locaux

de l'Organisation pour des réunions, conférences, manifestations spéciales et expositions (ST/AI/416), en date du 26 avril 1996, qui définit les modalités d'utilisation des locaux de l'ONU, sera modifiée de manière à tenir compte du lancement d'un guichet unique pour les demandes ayant trait au service des séances. Par ailleurs, au paragraphe 29 du rapport, il est précisé qu'un outil servant à calculer automatiquement, sur la base des besoins définis par l'utilisateur, les ressources nécessaires à la prestation des services de conférence, des services techniques et d'autres services d'appui aux réunions et aux manifestations spéciales, ainsi que les incidences financières y relatives, a été mis au point à l'Office des Nations Unies à Genève en 2017.

14. En ce qui concerne le mécanisme d'imputation des coûts utilisé à Genève, et sur lequel se fonde l'étude menée à New York, le Comité a été informé que le remboursement des coûts était demandé pour les services non prévus par le budget-programme. Le Comité a en outre été informé que l'Office des Nations Unies à Genève utilisait le module fourniture de services d'Umoja pour calculer le coût des réunions et des manifestations spéciales et pour facturer aux clients les réunions financées au moyen de fonds extrabudgétaires. En outre, un outil de calcul des coûts extrabudgétaires a été lancé en septembre 2018 à titre d'essai au Bureau des affaires de désarmement, dans le but de simplifier la planification financière des réunions et manifestations financées au moyen de fonds extrabudgétaires grâce à l'établissement de scénarios de montages financiers précisant les incidences financières pour les clients.

15. Le Comité consultatif prend note de l'augmentation sensible du nombre de réunions et de manifestations non inscrites au calendrier tenues à New York au cours des cinq dernières années et des demandes croissantes adressées au Secrétariat, et plus particulièrement au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. Le Comité attend avec intérêt de connaître les résultats de l'étude en cours à New York concernant un mécanisme de remboursement des coûts des activités, réunions et manifestations culturelles qui ne sont pas liées au processus intergouvernemental.

III. Effectifs

16. Aux paragraphes 52 à 62 de son rapport, le Secrétaire général présente un certain nombre de mesures prises en 2017 concernant le recrutement à des postes linguistiques et la reconstitution des listes de candidats présélectionnés pour occuper ces postes. Il s'est agi notamment de l'organisation de concours de recrutement à distance, de campagnes de communication accrues visant à attirer des candidats aux concours de recrutement, la formation de candidats grâce à des stages, le passage à une structure en losange du tableau d'effectifs, le recours aux flux de travail électroniques et l'utilisation optimale des capacités. **Le Comité consultatif prend note des efforts faits par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour trouver une solution à ses problèmes d'effectifs.**

17. Dans le tableau 2 de son rapport, le Secrétaire général indique qu'au 31 décembre 2017, le taux de vacance de postes dans les services de traitement de texte à New York et à Genève s'établissait à 14 % et 19 %, respectivement. **Le Comité consultatif rappelle que le Département rencontre des problèmes de recrutement dans les services de traitement de texte et espère que la restructuration qui est prévue permettra de réduire le taux de vacance de postes.** Le Secrétaire général indique également qu'à Nairobi, le taux de vacance s'est établi à 37 % dans les sections d'interprétation, à 14 % dans les sections de traduction et à 14 % dans les sections de traitement de texte. Le Comité note que des postes sont toujours vacants

dans les sections d'interprétation à Nairobi et encourage l'Office des Nations Unies à Nairobi à poursuivre ses campagnes de communication auprès des établissements d'enseignement du Consortium panafricain pour un master en interprétation et en traduction, des universités africaines enseignant l'interprétation et la traduction et d'autres établissements compétents afin d'accroître le nombre de candidatures présentées par des candidats qualifiés et de réduire le nombre de postes vacants.

Concours à distance

18. Aux paragraphes 55 et 56 de son rapport, le Secrétaire général indique que six concours de recrutement ont été organisés en 2017, dont trois concours groupés pour le recrutement de traducteurs, d'éditeurs, de rédacteurs de procès-verbaux de séance et de préparateurs de copie, correcteurs d'épreuves et éditeurs de publication. Ainsi, 143 linguistes ont été inscrits sur les listes de candidats présélectionnés et pourront être recrutés en 2018. Tous les concours groupés de 2017 ont été organisés sur le même modèle, de sorte que tous les candidats qualifiés et équipés d'un ordinateur et d'une connexion à Internet ont pu y participer, y compris s'ils étaient handicapés physiques. Le Secrétaire général précise que le nombre de candidats est passé de 3 203 à 6 739 et que la part de candidats originaires de régions traditionnellement sous-représentées est passée de 20 % à 33 % pour le concours de recrutement de personnel de langue anglaise et de 25 % à 47 % pour le concours de recrutement de personnel de langue française. Le Comité consultatif a été informé, à sa demande, que s'agissant des trois concours groupés organisés à distance, on estime qu'il devrait y avoir quelque 67 candidats pour chaque poste devenant vacant au cours des trois prochaines années. **Le Comité consultatif se félicite de l'organisation de concours de recrutement à distance et attend avec intérêt de recevoir un nouveau compte rendu sur cette initiative dans le cadre du prochain rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences.**

Personnel temporaire pour les réunions

19. Au paragraphe 54 de son rapport, le Secrétaire général indique que des linguistes indépendants qualifiés sont recrutés à titre temporaire pour les réunions en cas d'augmentation du volume de travail et de déficit provisoire de personnel en interne. Il précise que du fait de plusieurs facteurs, le Secrétariat a réduit ses dépenses afférentes au personnel temporaire de 1,8 million de dollars (11 %) pour ce qui est de la traduction, de 2,4 millions de dollars (19,5 %) pour ce qui est de l'interprétation et de 70 000 dollars (2,6 %) pour ce qui est de la rédaction des procès-verbaux de séance et ce, pour les quatre centres de conférence, soit une diminution globale de 4,21 millions de dollars (13,6 %) entre 2016 et 2017. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des précisions sur les dépenses afférentes au personnel temporaire dans les quatre centres de conférence (voir tableau 2) et a été informé que les variations d'une année sur l'autre découlaient du lien étroit existant entre l'utilisation du personnel temporaire et la programmation des grandes conférences ainsi que des variations des incidences sur le budget-programme pour une année donnée.

Tableau 2

Dépenses au titre du personnel temporaire dans les quatre centres de conférence

(En dollars des États-Unis)

	2013	2014	2015	2016	2017
Traduction					
New York	3 322 816	3 585 183	3 220 872	5 662 325	5 462 365
Genève	5 895 400	7 386 500	7 680 500	9 089 522	7 232 236

	2013	2014	2015	2016	2017
Nairobi	393 918	57 093	232 834	37 870	57 460
Vienne	1 055 134	970 500	1 046 356	1 211 090	1 496 922
Interprétation					
New York	3 071 221	4 317 061	5 723 140	5 181 190	3 521 437
Genève	1 849 400	2 388 400	2 456 600	3 964 394	2 997 975
Nairobi	1 853 308	2 170 625	1 218 886	1 603 125	1 518 728
Vienne	1 386 180	1 563 107	1 736 348	1 497 529	1 818 991
Rédaction des procès-verbaux de séance					
New York	1 654 337	1 919 654	2 308 001	2 676 027	2 606 154

IV. Installations et accessibilité

20. Aux paragraphes 63 à 66 de son rapport, le Secrétaire général donne un aperçu des activités et initiatives liées à l'accessibilité des personnes handicapées aux services et installations de conférence. Il explique qu'en 2017, le Secrétariat s'est attaché à faciliter l'accès des personnes handicapées aux rencontres portant sur des questions directement liées au handicap, telles que les réunions tenues à New York par le Comité des droits des personnes handicapées, les réunions du Conseil des droits de l'homme qui sont consacrées à ces questions, les réunions des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et d'autres manifestations. Il précise également que le Groupe de travail interdépartemental de l'ONU sur les questions d'accessibilité a lancé une enquête visant à recueillir l'avis de tous les usagers des installations du Siège et que les réponses serviront à élaborer un plan détaillé d'amélioration de l'accessibilité.

21. **Le Comité consultatif prend acte du large éventail de services d'accessibilité proposés dans les domaines de la documentation et des services de conférence. Cela dit, le Comité note que la notion d'accessibilité a évolué et que désormais, les exigences et les incidences englobent des aspects beaucoup plus larges s'agissant des locaux du Siège, des bureaux hors Siège et des autres centres de conférence, ainsi que pour les fonctionnaires actuels et à venir et les États Membres. Il s'agit notamment de l'identification des divers handicaps touchant les personnes (handicaps physiques, cognitifs ou autres), de l'accès aux installations physiques, de la disponibilité de technologies d'assistance et de technologies accessibles, des mesures visant à assurer le bien-être physique et psychologique au travail, d'activités de socialisation organisationnelle, de l'intégration adaptée des nouveaux fonctionnaires handicapés, des efforts en faveur de l'intégration et de l'insertion des personnes concernées et, globalement, d'aménagements raisonnables qui soient temporaires ou permanents. Le Comité compte que le Secrétaire général examinera comme il se doit l'ensemble des questions ayant trait à l'accessibilité et le cadre dans lequel il convient de faire rapport chaque année et de manière détaillée à ce sujet.**

V. Conclusion

22. **Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées dans les paragraphes ci-dessus, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prendre note du rapport du Secrétaire général.**

Annexe

Coût de la documentation et des services des séances en 2018

A. Production d'un document de l'ONU

(En dollars des États-Unis)

	<i>New York</i>		<i>Genève</i>		<i>Vienne</i>		<i>Nairobi</i>	
	<i>8 500 mots, 26 pages</i>	<i>10 700 mots, 32 pages</i>	<i>8 500 mots, 26 pages</i>	<i>10 700 mots, 32 pages</i>	<i>8 500 mots, 26 pages</i>	<i>10 700 mots, 32 pages</i>	<i>8 500 mots, 26 pages</i>	<i>10 700 mots, 32 pages</i>
Coût d'un document ^a	26 000	32 500	29 100	36 600	26 300	32 900	25 000	31 400

^a Le coût d'un document comprend le coût de la traduction, de la révision, du traitement de texte et de l'édition, ainsi que l'impression et la distribution.

B. Services de réunion jusqu'à deux jours

(En dollars des États-Unis)

	<i>New York</i>	<i>Genève</i>	<i>Vienne</i>	<i>Nairobi</i>
Coût d'une journée de réunion dans les six langues officielles ^a	11 900	12 500	12 500	17 900

^a Coût total d'une journée de réunion dans les six langues officielles de l'Organisation.

C. Services de réunion pour plus de deux jours

(En dollars des États-Unis)

	<i>New York</i>	<i>Genève</i>	<i>Vienne</i>	<i>Nairobi</i>
Coût d'une journée de réunion dans les six langues officielles ^a	16 800	17 600	16 700	27 300

^a Coût total d'une journée de réunion dans les six langues officielles de l'Organisation.